



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze novembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Monsieur Sébastien VITTE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 23
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 6	Votes contre	: 5
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Objet : Subvention exceptionnelle Radio des Meilleurs Jours

L'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique a accordé un second service radiophonique sur la zone de La Souterraine. Ce service a vocation à accompagner les acteurs du territoire par une production d'informations et de rubriques locales conformément à la mission de « communication sociale de proximité ».

L'association loue un local dans le bâtiment de la Maison des Associations pour la somme de 3 000 € depuis le 1^{er} janvier 2025.

Afin de continuer l'activité, l'association demande une subvention à la hauteur de son loyer.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf novembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251118-2025-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025

Publication : 21/11/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 21 novembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.